

PROF. 05
13/10/14



**Assemblée du GECT
24 octobre 2014**

Délibération n° 11 - 2014

Afférente aux subventions

Membres présents : BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio.

Procuration : MICHEL Jean-Claude a donné procuration à BLANCHI Fernand

L'assemblée du GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

autorise le Président ou le Directeur à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention de tous types de subventions auprès d'organismes publics ou privés pour l'opération « candidature Unesco de l'espace transfrontalier Marittime Mercantour - les Alpes de la mer ».

A Valdieri, le 24 octobre 2014

Fernand BLANCHI

Président du GECT

Giuseppe CANAVESE

Directeur du GECT